

Comment REMPLIR la FICHE d'ADHESION ?

➤ **ETAT CIVIL & COORDONNEES :**

Merci de bien vouloir remplir ces rubriques avec précision, en particulier les N° de téléphone et adresses e-mail avec lesquels le licencié sera contacté par le club ou la FFA. Merci de fournir également une photocopie de votre pièce d'identité. ATTENTION, même si vous pourrez effectuer un paiement groupé pour tous les membres d'une même famille, il est nécessaire de remplir une fiche d'adhésion pour chacun des adhérents.

➤ **CERTIFICAT MEDICAL :**

Un certificat de moins de six mois «d'aptitude à l'athlétisme en **COMPETITION**» est obligatoire pour TOUS les adhérents sportifs, hormis la licence encadrement. De plus, dans le cadre d'un renouvellement de licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, l'adhérent peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispensé de présenter un nouveau certificat médical. La FFA envoie par mail un lien pour remplir ce questionnaire dès le mois de juin. Si vous ne l'avez plus, allez à l'adresse suivante : <https://webservicesffa.athle.fr/Siffa-Acteur2/>, entrer votre numéro de licence et mot de passe (ou faites une demande de mot de passe oublié), puis cliquez sur l'onglet « questionnaire santé ». Si vous répondez « oui » à une seule question, il s'avère nécessaire pour votre bonne santé et sécurité, que vous consultiez un médecin pour délivrance d'un nouveau certificat médical. En cas de difficulté un questionnaire santé vous sera fourni en format papier, ainsi que les autres documents d'adhésion.

➤ **PRECISIONS SUR LES SECTIONS :**

ECOLE D'ATHLETISME : Section regroupant les enfants des catégories Eveil athlé et Poussins (enfants nés en 2012-2014 et 2010-2011). Ils sont licenciés à la FFA et participent aux rencontres inter-écoles d'athlé sous le maillot SEPAB.

COMPETITIONS : Section regroupant les membres de toutes les catégories d'âge (hors Eveil athlé et Poussins) désirant pratiquer l'athlétisme en compétitions officielles FFA. La SEPAB, affiliée à la FFA comme section locale des **J3 Sports Amilly**, prend en charge toutes les formalités liées à cette licence FFA. Une caution de 20 euros (encaissée) sera demandée pour le premier maillot du club (échange gratuit ensuite si changement de taille),

HORS STADE : Section pour toutes les personnes pratiquant les courses hors stade au sens large (hors championnats, sinon licence compétition nécessaire). Pas de groupe d'entraînement identifié pour l'instant. Entraînement autonome. Sorties communes et mutualisations des transports à développer.

LOISIRS : Section regroupant les membres ne faisant pas de compétition, mais participant uniquement aux entraînements et/ou aux séances **athlé loisir, gymnastique d'entretien et marche nordique**. Ils sont titulaires d'une licence FFA « **Athlé Santé** ».

ENCADREMENT : Section destiné aux entraîneurs, dirigeants, officiels, juges (de Minime à Master). Pas de certificat médical à produire (seule exception).

➤ **COTISATIONS Saison 2020 -21 (1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)** (Tarifs établis sur Décision du C.D. au 10/07/2020) :

SECTION SEPAB	LICENCE FFA	Catégories d'âge FFA qui entrent en vigueur au 01/11/2018	Cotisation annuelle
ECOLE D'ATHLE	Athlé Découverte	- Eveil athlé (né(e)s en 2012-2014) - Poussins (né(e)s en 2010-2011)	90 € 90€
COMPETITIONS Caution de 20 euros pour le maillot de club (échange gratuit ensuite)	Athlé Compétition	- Benjamin(e)s : né(e)s en 2008 et 2009 - Minimes : né(e)s en 2006 et 2007 - Cadet(te)s : né(e)s en 2004 et 2005 - Juniors : né(e)s en 2002 et 2003 - Espoirs, Seniors, Masters : né(e)s en 2001 et avant	95 € 95 € 105 € 105 € 115 €
LOISIRS	Athlé Santé	- A partir de cadet(te)s : nés en 2005 et avant	110 €
HORS STADE	Athlé Running	- A partir de cadet(te)s : nés en 2005 et avant	80€
ENCADREMENT	Athlé Encadrement	- A partir de minimes : nés en 2007 et avant	70 €

Remarques :

- Tarif «FAMILLE NOMBREUSE» : Demi tarif sur les cotisations les moins élevées à partir du troisième adhérent par famille et foyer.
- Tarif étudiant : 105 €.

- **ASSURANCE** : Tous les licenciés, sans distinction, bénéficient d'une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. Cela prend effet dès l'instant où ils ont accompli TOUTES les formalités d'adhésion.

D'où la NECESSITE, pour TOUS, d'être en règle très rapidement :

1. **Fiches d'adhésions** remplies, (signées et rendues, il est nécessaire de remplir une feuille pour chaque adhérent),
2. **Cotisation SEPAB** réglée, (pour une même famille, le paiement peut se faire de manière groupée),
3. **Certificat médical** donné ou **questionnaire santé** rempli et validé.

Contrôlez votre situation dans la rubrique « Effectif - Listing » de notre site internet

HORAIRES des séances d'entraînement, lieu, encadrement... sur notre site Internet : www.sepab.net